

CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le lundi 13 décembre 2021 à 18h30, en séance publique, sous la présidence de Denis MERVILLE, Maire.

** Etaient présents : Monsieur Christian LECLERC, Mesdames Isabelle GOURVIL, Marie-Claire BARREE et Sophie PESQUET, Monsieur Stéphane DUVAL, Madame Valérie DUBOS, Messieurs Gérard JOURNO, Pierre CHAIX, Sébastien CANU et Laurent COMMARE, Madame Clarence LEGALLAIS et Messieurs Philippe BANVILLE et Frédéric PETIGNY.*

Formant la majorité des membres en exercice.

** Absents excusés : Madame Julie BOUTRY (pouvoir à Mme PESQUET).*

Monsieur Sébastien CANU a été élu Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION TECHNIQUE ET FINANCIERE DU PROJET DE CANTINE

M. le Maire rappelle que le projet a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal le 15 avril 2021. Depuis, faute d'avoir obtenu toutes les subventions espérées, le projet a été revu à la baisse.

M. Olivier BRESSAC, architecte et Mme Anouchka HEUZE, conseillère aux décideurs locaux de la Direction Générale des Finances Publiques font une présentation technique et financière est réalisée afin que chaque conseiller municipal puisse prendre sa décision sur la faisabilité du projet en étant en possession de tous les éléments.

Après avoir réalisé un tour de table sur la position de chacun, la poursuite du projet est actée. Tous les éléments projetés sont consultables en Mairie.

La question de la mutualisation des usages de cet équipement hors période scolaire est posée. Cette possibilité sera étudiée en temps voulu.

I. INFORMATIONS COMMUNICATIONS

- Goûter des Aînés prévu le samedi 18/12 : annulation du goûter-spectacle en raison du contexte sanitaire. Colis distribué en porte-à-porte ce samedi après-midi. Information communiquée aux bénéficiaires par téléphone quand le numéro est connu. Affichage également chez les commerçants et par voie de presse.
- Noël des enfants prévu le jeudi 16/12 : maintenu avec aménagements et petits groupes en raison de la crise sanitaire. Isabelle GOURVIL sera présente.
- Vœux du Maire aux Sainnevillais prévus le jeudi 13/01 : annulation très probable vu la crise sanitaire. A confirmer suivant les annonces gouvernementales début janvier.
- Protection des élus : dispositif mis en œuvre par l'Etat face aux comportements inadmissibles pour accompagner tout élu ayant subi une agression.
- Collecte « le Grenier » : chiffres de collecte de textile usagé en hausse par rapport à 2020 (3390kg en 2021 contre 2714kg en 2020).
- AGCSR : nouvelle composition du bureau est donnée. Présidente : Mme Marie-Renée ROCHER.
- Match STB : venue d'enfants aux matchs du St Thomas Basket possible. A diffuser lors d'une prochaine circulaire.

II. DOSSIERS COMMUNAUTAIRES

Il est à noter que toutes ces délibérations proposées par la CU et obligatoires sont sans conséquence pour la commune.

EVALUATION DES CHARGES RELATIVES A LA DISSOLUTION DU SIGDCI – Syndicat Intercollectivités pour la Gestion et le Développement d'un Centre Informatique

Le Conseil Municipal,

VU le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'approuver** le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées suite à la dissolution du SIGDCI

EVALUATION COMPLEMENTAIRE DES CHARGES DE TAXE FONCIERE RELATIVES AU TRANSFERT DES PARCS DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE

Le Conseil Municipal,

VU le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- **d'approuver** le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées relatif à l'évaluation complémentaire des charges de taxe foncière afférentes au transfert des parcs de stationnement ;

EVALUATION DES CHARGES RELATIVES AU TRANSFERT DU PARKING SIMONE VEIL

Le Conseil Municipal,

VU le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- **d'approuver** le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées suite à l'achèvement de la construction du parc de stationnement en ouvrage Simone VEIL au Havre.

AJUSTEMENT DU TRANSFERT DE CHARGES DE LA VOIRIE DE LA VILLE DU HAVRE

Le Conseil Municipal,

VU le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- **d'approuver** le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées suite l'ajustement du transfert de charges de la voirie de la ville du Havre ;

REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Le Conseil Municipal,

VU le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- **d'approuver** le rapport d'évaluation du coût net des charges procédant à l'ajustement du transfert de charges du fait de la réforme de la taxe d'habitation ;

EVALUATION DES CHARGES RELATIVES A L'ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS A DOMICILE

Le Conseil Municipal,

VU le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'**approuver** le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées portant sur le nouveau transfert de charges afférent relatives à l'enlèvement des encombrants à domicile au Havre ;

III. QUESTIONS DIVERSES

CHEMINS DE RANDONNEES – DENOMINATION DES CHEMINS RURAUX

Après rappel des réunions organisées avec les maires de l'ex-Caux Estuaire, le Département et la Communauté Urbaine, le **Conseil Municipal** prend connaissance des travaux du groupe de travail Chemins de randonnées et prend note de la nécessité de nommer les chemins ruraux appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal **accepte** donc, à l'unanimité, de nommer les chemins ruraux comme suit :

- | | |
|--|---------------------------|
| - Chemin rural 12 (limite Sainneville-Epretot) | Chemin de la Voie Ferrée |
| - Chemin rural 7 (limite St-Laurent-de-Brèvedent) | Chemin de la Briganderie |
| - Chemin rural 12 (limite Etainhus) | Chemin Branmaze |
| - Prolongement nord-est du CR12 | Chemin de la Voie Ferrée |
| - Prolongement sud-est du chemin de la Cour Souveraine | Chemin de la Plaine |
| - Sente rurale 13bis | Chemin de la Ferme Hautot |
| - Sentier reliant le chemin des Maraîchers à la route d'Etainhus | Chemin des Maraîchers |
| - Chemin situé au Nord de la Ferme du Château | Chemin du Grénesé |

CHEMINS DE RANDONNEES – INSCRIPTION DES CHEMINS RURAUX AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES (délibération 2021/47)

Le **Conseil Municipal** après en avoir délibéré :

1) **accepte** l'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), des chemins ruraux suivants :

Noms ou numéros du chemin rural	Longueur (m)	Section cadastrale	Numéro de parcelle
Chemin de la Voie Ferrée <i>Chemin rural 12 – limite entre Sainneville et Epretot</i>	276,8731104	ZE	20
Chemin de la Briganderie <i>Chemin Rural 7 – limite Saint-Laurent-de-Brèvedent</i>	552,817853	B	88
voie non dénommée (Chemin rural situé entre la route d'Etretat et la route du Moignan)	181,051036	NON	UTILISABLE
Chemin Rural 2	240,8985799	?	?
Chemin Branmaze <i>Chemin Rural 12</i>	1219,805465	ZB	15
Chemin de la Voie Ferrée <i>sentier de randonnée situé dans le prolongement nord-est du chemin rural numéro 12</i>	107,0840359	ZE	20
Impasse du Moignan	111,8947183	ZB	17
Impasse de la Lagune	236,6834594	ZI	26
Impasse d'Etainhus	186,4193063	A	753
Impasse du Héroboc	388,3484152	ZH	15

Chemin de la Plaine <i>sentier de randonnée d'intérêt situé dans le prolongement sud-est du chemin de la cour souveraine</i>	570,7016697	ZE	7
Chemin de la Ferme Hautot <i>sentier de randonnée – sente rurale 13bis</i>	2186,520241	ZH	13
Chemin des Maraîchers <i>Sentier de randonnée reliant le chemin des Maraichers à Etainhus à la route d'Etainhus</i>	763,6619174	ZB	10
Chemin du Grénésé <i>chemin situé au nord de Ferme du Château</i>	409,086375	ZE	19

2) **s'engage** à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),

3) **s'engage** également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

4) **s'engage** à conserver leur caractère public,

5) **prend acte** de l'inscription des chemins ruraux au PDESI.

DECISION MODIFICATIVE n°1 – charges de personnel

M. le Maire expose au Conseil Municipal la situation de Mme Béatrice DUTHIL, adjoint technique, en arrêt depuis le 11 janvier 2021 et qui vient d'être placée en congé longue maladie avec effet rétroactif par avis du Comité Médical du 1^{er} décembre 2021. La régularisation de ses droits oblige la modification budgétaire suivante :

- D/61521 → - 4 761€
- D/64111 → - 4 761€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** cette modification.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de SAINNEVILLE de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL – IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale;
- Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : **adopte** le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune de SAINNEVILLE des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

TARIFS DES CAVURNES – cimetière communal

Suite à la création d'un espace cavurnes dans le cimetière communal, 20 emplacements viennent d'être posés. Les tarifs suivants sont proposés :

- 30 ans : 400€
- 50 ans : 600€

Le Conseil Municipal les **approuve** à l'unanimité.

MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES – caution bruit et désordre

M. le Maire expose au Conseil Municipal que certaines occupations de la salle des fêtes lors des week-ends de location génèrent des nuisances pour le voisinage et qu'il arrive que des situations dérapent. Le cas s'est produit lors de la location du 16 octobre 2021.

Il propose donc l'instauration du dépôt d'un second chèque de caution qui serait conservé en cas de bruit excessif ou désordre lors des locations. Le montant de ce chèque serait de 150€. Il propose également de retenir 150€ sur la caution déposée pour la location du 16 octobre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** cette modification du règlement qui sera appliquée dès le 1^{er} janvier 2022 ainsi que la conservation de 150€ sur la caution de la location du 16 octobre 2021.

TRAITEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES – demande de subvention

Après chaque nouvelle élection municipale, il est obligatoire de procéder au récolement des archives communales. Actuellement, le classement des archives ne permet pas de le réaliser convenablement.

Ce projet n'ayant pas pu voir le jour en 2021, il convient de le représenter en 2022 pour une première partie (une seconde aura lieu en 2023).

Ainsi, après délibération et à l'unanimité, **le Conseil Municipal décide** :

- **de retenir** le devis présenté par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime d'un montant de 5 360€ HT, soit 5 360€ TTC (TVA non applicable),
- **d'autoriser** M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime, au taux le plus élevé possible.

MODIFICATION DU RIFSEEP – Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (délibération 2021/54)

La présente délibération modifie la délibération 2019/01 du 4 mars 2019 en son article 2 : versement annuel et non mensuel.

Approuvé à l'unanimité.

Après lecture de quelques remerciements, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se sépare à 21h25.